

**RASSEMBLEMENT AU DÉBUT DU JOUR DE CLASSE
OU LORS DE CÉRÉMONIES PUBLIQUES**

Approuvées le 16 juin 2017
Entrées en vigueur le 16 juin 2017
Prochaine révision en 2021-2022

PRÉAMBULE

Le conseil scolaire Viamonde (le Conseil) appuie l'engagement de l'Ontario (2016) à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones. Il profite du rassemblement en début du jour de classe et des cérémonies publiques pour les reconnaître. Puis, il stimule l'éveil à l'appartenance à la collectivité franco-ontarienne de ses élèves en faisant entendre hebdomadairement la chanson *Mon beau drapeau*.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION D'ÉCOLE

1. Il incombe à la direction d'école de gérer les modalités s'appliquant aux activités de rassemblement au début du jour de classe et lors de chaque célébration publique.
2. La direction d'école s'assure que le personnel de l'école connaît le déroulement des activités de rassemblement du matin et engage celui-ci à contribuer aux annonces du matin.
3. La direction d'école s'assure que la reconnaissance des territoires des peuples autochtones est lue chaque première journée de la semaine avant l'hymne national (voir Annexe A).
4. La direction d'école encourage le comité organisateur d'une célébration publique à inclure la reconnaissance des peuples autochtones et l'hymne national en ouverture du programme.
5. La direction d'école s'assure que la chanson thème désignée pour la promotion de l'identité franco-ontarienne, *Mon beau drapeau* (paroles – Annexe B), soit entendue ou chantée lors du rassemblement en début de journée au moins une fois par semaine dans chaque école élémentaire et secondaire du Conseil.
6. La direction d'école avec le personnel de l'école s'assure que les élèves aient la chance d'être partie prenante du contenu et de l'animation des activités de rassemblement ou de cérémonies publiques.

COMPOSANTES DU RASSEMBLEMENT AU DÉBUT DU JOUR DE CLASSE OU LORS D'UNE CÉRÉMONIE

Le tableau ci-dessous résume les composantes avec leur fréquence pour le rassemblement au début du jour de classe et lors d'une cérémonie publique dans les écoles.

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,33

RASSEMBLEMENT AU DÉBUT DU JOUR DE CLASSE OU LORS DE CÉRÉMONIES PUBLIQUES

Page 2 de 5

| Composante | Rassemblement au début du jour | Cérémonie |
|--|--|--|
| Reconnaissance des peuples autochtones | Chaque première journée de la semaine | Facultatif Cérémonie protocolaire : obligatoire |
| Ô Canada | Obligatoire - quotidien | Facultatif |
| Pensée | Facultatif | |
| Valeurs | Selon les valeurs déterminées par l'école - facultatif | |
| Annonces de la journée | Obligatoire - quotidien | |
| Chanson <i>Mon beau drapeau</i> | Au moins une fois par semaine | |

RÉFÉRENCES

1. *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture francophone dans les écoles de langue française de l'Ontario, 2009.*
2. *Cheminer ensemble : l'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones, 2016.*

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,33

RASSEMBLEMENT AU DÉBUT DU JOUR DE CLASSE OU LORS DE CÉRÉMONIES PUBLIQUES

Page 3 de 5

ANNEXE A

RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

Texte à lire en lien avec la reconnaissance des territoires :

« Depuis plus de 15 000 ans, de nombreuses personnes ont vécu sur la terre où se trouve (nom de l'école/bureaux). Nous nous tenons sur le territoire des peuples autochtones de l'île de la Tortue où nous sommes uniquement dépositaires du territoire et que nous sommes tenus d'en assurer la pérennité pour les générations à venir. Grâce au traité (nommer votre traité), les élèves et le personnel du Conseil scolaire Viamonde sont reconnaissants d'avoir l'occasion de travailler, de jouer et de s'épanouir sur ce territoire. »

LISTE DES TRAITÉS DE RECONNAISSANCE SELON LES SECTEURS DU CONSEIL

| Secteurs | Traités |
|--|--|
| Windsor | Traité McKee n° 2, du 19 mai 1970 |
| Penetanguishene | Traité Penetanguishene n° 5, du 22 mai 1798 |
| London | Traité du canton de London n° 6, du 17 septembre 1796 |
| Toronto, Markham, Richmond Hill, Mississauga et Oakville | Traité n° 13, du 1 ^{er} août 1805 |
| Barrie et Borden | Traité du lac Simcoe-Nottawasaga n° 18, du 17 octobre 1818 |
| Brampton et Orangeville | Traité d'Ajetance n° 19, du 28 octobre 1818 |
| Sarnia | Traité n° 27 ½, du 26 avril 1825 |
| Niagara et St. Catharines | Traité de Niagara, du 1 ^{er} août 1764 |

ÉDUCATION ET ÉCOLES**Directives administratives n° 3,33****RASSEMBLEMENT AU DÉBUT DU JOUR DE CLASSE
OU LORS DE CÉRÉMONIES PUBLIQUES**

Page 4 de 5

| Secteurs | Traités |
|--|---|
| Welland, Burlington, Hamilton et Guelph | Traité de Niagara n° 381, du 9 mai 1781 |
| Waterloo | Traité de Haldimand, du 25 octobre 1784 |
| Scarborough, Oshawa et Grand Toronto : Laure-Rièse | Traité de Williams, du 31 octobre 1923 |

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,33

RASSEMBLEMENT AU DÉBUT DU JOUR DE CLASSE OU LORS DE CÉRÉMONIES PUBLIQUES

Page 5 de 5

ANNEXE B

MON BEAU DRAPEAU

*Ils ont fait souche dans ce pays blanc,
Ils ont su donner tellement d'enfants,
Qui, une fois devenus grands,
Ont résisté aux conquérants.*

*Je te chante, mon beau drapeau
Des Français de l'Ontario.
Je te lève, brandi bien haut,
Pour que vous voyiez bien
Je suis Franco-Ontarien(ne)!*

*Fidèles à leur passé lointain,
Parlant la langue des Anciens,
Fiers d'être venus et d'être restés,
D'être encore là après tant d'années.*

*Je te chante, mon beau drapeau
Des Français de l'Ontario.
Je te lève, brandi bien haut,
Pour que vous voyiez bien
Je suis Franco-Ontarien(ne)!*

*Levons-le ce beau drapeau.
Hissons-le toujours plus haut, plus haut*

*Je te chante, mon beau drapeau
Des Français de l'Ontario.
Je te lève, brandi bien haut
Pour que vous voyiez bien
On est Franco-Ontarien(ne)!
Aujourd'hui et demain*

*Paroles: Jean-Pierre Perreault
Musique: Brian St-Pierre*